

**Par SDÉ, courriel et poste**

Le 6 octobre 2017

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2017-2026**  
**Dossier Régie : R-3986-2016**  
**Notre dossier : R053328 ÉF**

---

Monsieur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») désire aviser la Régie de l'énergie que malgré les efforts déployés, il ne pourra déposer sa preuve additionnelle relative au *Programme de charges interruptibles résidentielles – chauffe-eau* aujourd'hui. Le Distributeur sera en mesure de déposer celle-ci le mardi 10 octobre.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, monsieur, nos salutations distinguées.

(s) *Simon Turmel*  
**SIMON TURMEL**, avocat

ST/sg

c. c. Intervenants (par courriel seulement)